

Séance 4 : Les personnes âgées en situation d'isolement

- Objectifs :
- Pour chaque type de public :
 - définir les caractéristiques spécifiques,
 - énoncer les besoins particuliers
 - dégager leur place dans la société
 - Identifier, à partir de situations professionnelles, les causes de l'isolement

Situation professionnelle :

Cela fait maintenant plusieurs semaines que vous travaillez au centre social Elbeuf. Votre implication auprès des jeunes du quartier est reconnue par votre responsable, il souhaite désormais vous sensibiliser à la problématique de la vieillesse et de l'isolement des personnes âgées, afin que vous ayez une vision globale de la situation des personnes vivant au sein du quartier. Il vous demande donc, après avoir étudié un ensemble documentaire, de proposer un projet pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

1 - Analyse de la situation

A - L'isolement

Activité 1 : TD 9 Activité 1 page 90 du manuel S1

Bilan :

L'isolement est le constat d'une situation dans laquelle un individu est séparé de gré ou de force du reste de son environnement habituel.

L'isolement peut être volontaire (besoin d'intimité, de réflexion...), dans ce cas il sera en général temporaire. En revanche un isolement peut être subi, dans ce cas il contrevient aux besoins relationnels élémentaires de la personne. Celle-ci se trouve alors en situation d'isolement social ce qui la conduit la plupart du temps à éprouver un sentiment de souffrance et de solitude.

L'isolement est un facteur qui peut conduire à la précarisation de la personne.

B - Les personnes âgées en situation d'isolement

Document 1 :

Les personnes âgées frappées de plein fouet par la solitude



27% des personnes âgées sont seules (contre 16 % en 2010).

La solitude touche désormais 5 millions de personnes, un phénomène qui s'est surtout aggravé chez les plus âgées, d'après une enquête de la Fondation de France.

Sur ces quatre dernières années, l'isolement des Français s'est installé et accentué: ils sont désormais 5 millions à se sentir seuls, c'est 1 million de plus qu'en 2010. Au total, 1 Français sur 8 n'a pas de relations sociales au sein des cinq réseaux de sociabilité (familial, professionnel, amical, affinitaire ou de voisinage). Plus inquiétant, une personne sur trois risque l'exclusion sociale dans les années à venir, alerte la Fondation de France qui publie lundi son étude annuelle* sur la question¹.

Mais ce qui inquiète le plus l'organisme de mécénat qui soutient des initiatives en direction des Français isolés, c'est l'explosion de la solitude chez les plus de 75 ans. 27% des personnes âgées sont seules (contre 16 % en 2010). Première causes de l'isolement: le décès du conjoint, la perte d'autonomie, l'éloignement des enfants. Mais comment expliquer cette progression récente? «Les réseaux de soins étant plus efficaces, de plus en plus de gens vieillissent et sont proportionnellement de plus en plus seuls», explique Vincent Lapiere, psychologue et responsable du pôle de psycho-gérontologie au centre de Popincourt à Paris.

Le boomerang de la libération des mœurs

Outre le facteur démographique, «les vieux d'aujourd'hui ne sont pas les vieux d'hier», poursuit le psychologue. Nés avant le début des années 1940, ils ont connu les trente glorieuses, l'après 1968 et la libération des mœurs. «C'était une époque où l'on pouvait se séparer plus facilement, avorter, avoir une mobilité professionnelle et de logement, ce qui a profondément modifié la cellule familiale. Maintenant, ces plus de 75 ans souffrent de mutations sociales positives à l'époque mais qui ne les aident pas aujourd'hui à vieillir en conservant et en créant des liens».

Résultats, toutes leurs relations sociales se dégradent. Ils sont 50% à ne pas voir leurs amis et 52 à ne pas avoir de relations avec leurs voisins. Cette perte de contact s'explique dans ce que Vincent Lapiere appelle «l'isolement choisi». «On préfère être isolé plutôt que d'être vu comme tel, explique le psychologue au *Figaro*. Par exemple, je ne veux pas être vu en fauteuil roulant donc je préfère rester seul chez moi».

Le poids d'une «société ogresque»

Plus surprenant, le lien intergénérationnel s'effrite. Ils sont 41% à avoir peu ou pas de contacts avec leurs propres enfants, contre 38% en 2010. Génération d'ingrats? Pas pour Vincent Lapiere qui attribue davantage ce délitement des relations familiales au fait que nous vivons dans une société «ogresque». «Tout va vite, les enfants vivent dans une société où il faut toujours être plus performant afin de garder son travail. «Pour eux, les parents sont largués et ne comprennent pas ce qu'ils vivent». Ce décalage les pousse à délaisser la famille, au profit de la sphère professionnelle et amicale, plus valorisante à leurs yeux.

Ces chiffres, tous en progression, ne sont pas sans inquiéter les professionnels de santé. De la négligence jusqu'au laisser mourir, la solitude a de sérieuses répercussions sur la santé. «Le sentiment d'isolement a un lien avec le passage à l'acte», rappelle Vincent Lapiere, redoutant une progression du nombre de suicides².

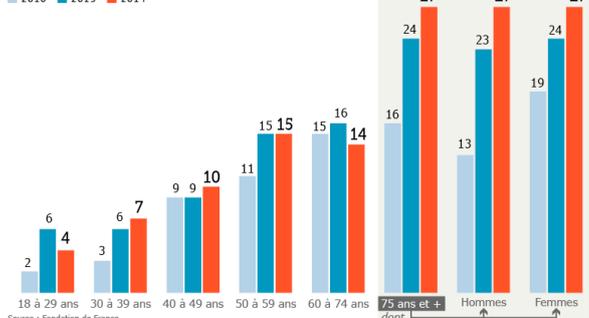
Source : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/07/07/01016-20140707ARTFIG00145-les-personnes-agees-frappees-de-plein-fouet-par-la-solitude.php>

Document 2 :

Plus d'une personne isolée sur quatre est un senior

POURCENTAGE DE PERSONNES EN SITUATION D'ISOLEMENT SELON L'ÂGE

■ 2010 ■ 2013 ■ 2014



Infographie LE FIGARO

PAGE SUIVANTE

*L'enquête a été réalisée par l'Institut d'études TMO régions pour l'Observatoire de la Fondation de France par téléphone en janvier, auprès de 4.007 personnes âgées de 18 ans et plus.

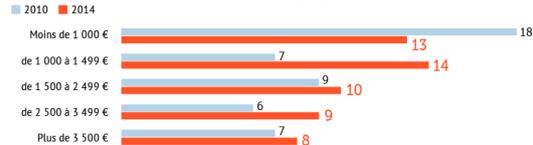
les premières causes de l'isolement :

décès du conjoint, faibles revenus et perte d'emploi

QUELS ÉVÉNEMENTS OU RAISONS VOUS SEMBLENT EXPLIQUER CE SENTIMENT DE SOLITUDE



POURCENTAGE DE PERSONNES EN SITUATION D'ISOLEMENT SELON LES REVENUS



Source : Fondation de France

Infographie LE FIGARO

*L'enquête a été réalisée par l'Institut d'études TMO régions pour l'Observatoire de la Fondation de France par téléphone en janvier, auprès de 4.007 personnes âgées de 18 ans et plus.

Source : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/07/07/01016-20140707ARTFIG00145-les-personnes-agees-frappees-de-plein-fouet-par-la-solitude.php>

Activité 2 :

A partir des documents 1 et 2, répondre aux questions suivantes :

- 1 - Citer l'âge à partir duquel une personne est considérée âgée.

- 2 - Indiquer la proportion de personnes âgées en situation d'isolement

- 3 - Relever l'évolution de ces données chiffrées entre 2010 et 2014.

- 4 - Identifier 4 facteurs pouvant conduire à l'isolement de la personne âgée.

- 5 - Expliquer l'incidence des revenus sur l'isolement de la personne âgée

- 6 - A partir du document 1, identifier 2 autres raisons qui peuvent expliquer l'isolement de personnes âgées aujourd'hui.

Bilan :

Après 75 ans, environ $\frac{1}{4}$ de la population est victime de l'isolement. Ce chiffre en constante augmentation a pour origine différents facteurs : le décès du conjoint, l'éloignement familial, la vie professionnelle des enfants ou petits-enfants voire même l'isolement volontaire...

On remarque également que la solitude est accentuée par la faiblesse des revenus.

Les situations d'isolement ont des conséquences sur la santé physique et psychologique des personnes âgées.

C - La cohésion sociale

Activité 3 :

Document 3 :

Isolement et solitude : un mal français

En 2013, un Français sur quatre de plus de 18 ans se trouve dans une situation le rendant potentiellement exposé, en cas de rupture, à l'isolement social. 5 millions de personnes de plus de 18 ans sont effectivement seules, soit 12 % des personnes, plaçant la France parmi les trois pays d'Europe les plus touchés par l'isolement relationnel.

Cette précarité relationnelle est fortement ressentie. Deux tiers des Français considèrent que l'isolement et la solitude se sont aggravés et 7 Français sur 10 reprochent à la puissance publique de ne pas être suffisamment mobilisée sur cette question et considèrent que seules les associations et fondations sont mobilisées contre l'isolement. Pour les Français, ce qui contribue à améliorer la cohésion sociale est autant de l'ordre de l'engagement des citoyens que de la solidarité nationale.

La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23%) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aiguë.

Lutter contre cet isolement social suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées

Mobiliser contre l'isolement social des personnes âgées

La finalité principale de la mobilisation, que Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, a lancé en décembre dernier via la mise en place d'un groupe de travail et dont Brigitte AYRAULT, épouse du Premier ministre, est l'Ambassadrice, est d'appeler à la solidarité entre citoyens contre l'isolement des âgés. Cette mobilisation avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité, indispensables à la cohésion sociale.

La mobilisation nationale consiste pour les nombreuses parties prenantes à faire cause commune pour mener un programme d'émergence et de déploiement d' « équipes citoyennes » à la hauteur des enjeux.

Source : Synthèse du rapport Monalisa isolement - Ministère des affaires sociales et de la santé

1 - A partir de vos connaissances, définir la cohésion sociale

2 - A partir du document 3, indiquer les acteurs principaux permettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées et les populations fragilisées en général.

Bilan :

La cohésion sociale représente la solidarité et la force des liens sociaux au sein d'un Etat, d'une société, d'un groupe ou d'une entreprise.

Les acteurs de la cohésion sociale peuvent être les citoyens ou les collectivités, associations, institutions.

2 - Des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées

Activité 4 : A partir de votre diagnostic et de la problématique qui en découle, et avec l'aide de l'ensemble documentaire ci-dessous, proposer à votre responsable une action que vous souhaiteriez mettre en place au sein du centre social Elbeuf, et qui permettra de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Vous présenterez votre action en respectant la méthodologie de projet (diagnostic, problématique, finalité, objectifs, moyens, évaluation).

Document 4 :

Les visiteurs du soir

Création d'un service itinérant de nuit pour personnes âgées, malades ou handicapées



Contexte
Le Pays Yonnais est composé de 15 communes. L'Observatoire régional de la santé (Ors) prévoit que le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait pratiquement doubler d'ici 2030, atteignant 95 000 personnes. Suite à cet état des lieux, l'Ors a préconisé une vingtaine de mesures à prendre d'ici 2015, dont la création d'un service de garde de nuit. C'est chose faite à La Roche-sur-Yon, avec l'association Les Visiteurs du soir.

Description du projet
L'association Les Visiteurs du soir propose un service itinérant de nuit d'aide à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou malades. Ce service fonctionne 7 jours sur 7 de 20h à 6h du matin et permet aux personnes isolées et à leur famille d'être rassurées. Lors de leurs interventions, *Les Visiteurs du soir* aident les personnes dans leurs actes quotidiens, que ce soit pour se déshabiller, se coucher, changer de position, fermer les volets... L'entourage constate que les personnes sont plus tranquilles et moins fatiguées en journée grâce à ces visites.

Ce projet a permis de recruter 5 individus (un responsable de service, 3 salariées et un vacataire). 4 nouveaux recrutements sont prévus.

Implication de la Fondation de France
La Fondation de France a attribué une subvention à l'association pour l'achat d'un véhicule.

Partenaires
Caisse régionale d'assurance maladie, Région Pays de la Loire, Conseil général, Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, MSA, Fonds social européen.

Points Forts
Répondant à un réel besoin structurel, ce dispositif permet de prolonger le maintien à domicile souhaité par la personne, et ce malgré la maladie. L'association est portée par 5 structures du territoire qui se sont « unies pour agir » (services d'aide à domicile de jour, service de soins et d'hébergement temporaire et le centre communal d'action sociale).

Etat des lieux du projet en 2010
Depuis son lancement en mai 2009, une trentaine d'abonnements ont été souscrits. En moyenne, 13 interventions sont réalisées chaque nuit. L'association a obtenu des fonds pour renforcer sa présence en milieu rural. Une chargée de communication et de développement est arrivée pour une durée de 9 mois. Elle doit mettre en place une campagne d'information et de communication et renforcer les partenariats. Toutes ces initiatives devraient à terme générer de nouvelles créations d'emploi.

Document 5 :

Profiter des plaisirs du jardin

Améliorer la qualité de vie des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Contexte
Situé au centre d'un parc du XIX^e siècle abritant une faune et une flore régionale, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des « Jardins de Coublevie » accueille des résidents de culture rurale et ouvrière. Environ 80% d'entre eux sont atteints de troubles cognitifs tels que la maladie d'Alzheimer. Cet EHPAD a mis en place un projet de vie, qui prévoit notamment le respect du choix des résidents ainsi que le maintien de la liberté d'aller et venir quel que soit le handicap physique ou psychique.



Projet
Pour prolonger cette démarche, les résidents, leur famille et des professionnels ont fait part de leur souhait d'investir l'extérieur, afin d'améliorer la qualité de vie au sein de l'établissement. Pour répondre à cette demande, une réflexion éthique sur le droit à l'autonomie impliquant chaque acteur de l'institution était nécessaire pour lever les réticences face aux risques et penser ce projet au sein des contraintes réglementaires existantes. Dans un deuxième temps, un architecte-paysagiste et un ergothérapeute ont été associés au projet afin de définir, avec l'ensemble des personnes concernées, l'aménagement d'espaces de vie adaptés, sécurisés et en libre-accès. Un potager, à hauteur des résidents, est prévu, et des animations festives seront organisées. Les enfants de la crèche voisine pourront être accueillis dans le parc, et des manifestations culturelles et des expositions d'art mises en place. Par ailleurs, la Ligue de protection des oiseaux utilisera le jardin comme lieu de nidification.

Implication de la Fondation de France
La subvention de la Fondation de France de 7926 euros est destinée à financer les intervenants extérieurs impliqués dans la démarche.

Résultats
La démarche participative a permis de diminuer les réticences et les résistances des différents acteurs. En 2011-2012, toutes les actions prévues ont été menées à bien : questionnaires, conférences, recrutement d'un architecte-paysagiste et d'un ergothérapeute, réunion du comité de pilotage et enfin finalisation du plan du futur parc. La réalisation des travaux a démarré au printemps 2013. Grâce au projet, une association de famille s'est réactivée.

Les préconisations du rapport se situent à trois niveaux

- Au niveau local : promouvoir les « équipes citoyennes » qui agissent au plus près des personnes isolées, en animant un réseau, en suscitant la création de nouvelles équipes et en leur apportant des soutiens.
- Au niveau départemental : s'organiser pour agir jusque dans les « zones blanches » et auprès de publics sensibles en animant la coopération entre les différentes parties prenantes.
- Au niveau national : promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats. Créer une association MONALISA et un comité national au printemps 2014 pour animer la mobilisation dans la durée.

Déployer des « équipes citoyennes » pour cette mobilisation.

Une « équipe citoyenne » est composée de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées dans leur quartier, ville ou village.

Les « équipes citoyennes » appartiennent à des organismes existants appelés « opérateurs d'équipes » (associations, CCASS, centres sociaux etc.) ou pourront se constituer elles-mêmes en association.

Pour valoriser les équipes, leurs actions et faciliter le soutien des partenaires, **une charte MONALISA permettra aux « opérateurs d'équipes » existants ou à venir, de se reconnaître et de s'inscrire dans cette cause commune.** Chaque équipe conserve son identité et son appartenance à l'opérateur de son choix. Tout en faisant cause commune, chaque équipe est autonome, et porte son propre projet au regard de son contexte et des potentialités de ses membres comme de son territoire d'action.

Pour consolider et développer les équipes, celles-ci pourront compter sur **un référent** salarié ou bénévole relevant d'un « opérateur d'équipes ». Ce référent les soutient et leur facilite l'accès au réseau MONALISA. Les équipes pourront également bénéficier **de repères de pratiques** qui facilitent leurs initiatives et de l'accès à **un parcours de formation**.

Enfin, des jeunes volontaires du service civique pourront renforcer et enrichir leur potentiel d'action. **Une animation en réseau MONALISA** consolidera les actions existantes et leur croissance, favorisera le décloisonnement des initiatives, les synergies ainsi que les innovations. Cette coopération ravivera la légitimité des bénévoles auprès des professionnels et des pouvoirs publics compétents dans ce secteur.

La mobilisation favorisera l'émergence de nouvelles équipes citoyennes MONALISA dans des lieux où il n'y pas d'action (les « zones blanches ») **ou auprès de personnes difficiles à atteindre** du fait de leur situation spécifique de fragilité, de marginalisation ou d'exclusion.

Pour cela la mobilisation soutiendra l'engagement de partenaires ou de petits groupes de bénévoles qui auraient la volonté de développer l'initiative et de devenir fondateurs, premiers membres et responsables d'une nouvelle équipe.

Un référent d'équipe MONALISA et un soutien financier au démarrage faciliteront la création des nouvelles équipes citoyennes.

Faire cause commune

Les parties prenantes de MONALISA sont avec les associations, des collectivités territoriales, des CCAS, les caisses de retraite primaires et complémentaires, des mutuelles, la CNSA, l'Agence du service civique et toute autre personne morale sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent dans la démarche de coopération MONALISA.

La mobilisation nationale est un mode de coopération intégré et durable. Les parties prenantes s'engagent en signant la charte MONALISA à coopérer à la mobilisation en apportant des ressources, en participant aux modes de coordination et d'intégration, existants ou ad hoc, **et en jouant un ou plusieurs rôles** : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, de l'animation des coopérations, ensemblier sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières.

Les parties prenantes de MONALISA s'engagent :

Au niveau local, à contribuer au signalement et à l'orientation des personnes en situation d'isolement, au soutien des situations complexes, à l'orientation des candidats bénévoles, à la veille sur les territoires, à la mise à disposition de moyens et à la mise en place ou au soutien des équipes.

Au niveau départemental, à construire une vision partagée des besoins, des moyens disponibles, des actions prioritaires à entreprendre, des résultats des actions entreprises et des actions correctives à envisager.

Au niveau national à promouvoir auprès du grand public, l'engagement de la société civile et des citoyens eux-mêmes, ainsi qu'à porter la lutte contre l'isolement des âgés au-devant de la scène publique comme un enjeu majeur et d'unité nationale pour mieux « vivre et faire société ensemble » entre les générations.

MONALISA sera doté d'un pilotage national dédié, condition indispensable au portage dans la durée de la mobilisation nationale. **Pour assurer ce pilotage innovant entre implication citoyenne et politique publique, seront créés :**

- **Une association nationale indépendante MONALISA** composée des personnes morales sans but lucratif, équipes ou opérateurs d'équipes
- **Un comité national MONALISA** pour assurer le pilotage des modes de coopération entre toutes les parties prenantes du programme et l'association MONALISA, ainsi que l'articulation avec les politiques publiques.

MONALISA sera portée politiquement au niveau national par le président de la future association MONALISA et soutenu par l'équipe de pilotage national. La ministre et Mme Ayrault, Ambassadrice de MONALISA, se déplaceront régulièrement pour promouvoir et soutenir ce déploiement.

Articuler MONALISA avec l'adaptation de la société au vieillissement

MONALISA est d'ores et déjà inscrite dans le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et le Plan Villes du gouvernement.

Le groupe de travail préconise :

- **D'articuler MONALISA avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement** à venir, en l'inscrivant dans l'exposé des motifs et en prévoyant un ancrage de MONALISA dans le futur « Comité Avancée en âge ».
- **D'intégrer MONALISA dans les modes existants ou à venir de coordination** et d'intégration des partenaires autour des personnes âgées (CLIC, MAIA, MDPH/MDA, CCAS, réseaux gérontologiques...).
- **D'intégrer MONALISA aux schémas de prévention des ARS** par un message ou une circulaire ministérielle **et dans les schémas gérontologiques** via les Conseils généraux,
- **De faire évoluer les textes permettant la mise à disposition de jeunes volontaires du service civique recrutés par les communes aux équipes porteuses de la mobilisation.**
- Pour la Caisse des Dépôts et des consignations, d'inscrire l'adaptation de la société au vieillissement dans ses axes stratégiques.

Lancer la démarche

Une phase de lancement permettra dès septembre 2013 de concrétiser les préconisations du présent rapport avec les équipes, institutions et territoires volontaires et de préfigurer la création de l'association MONALISA et du comité national qui pourrait être effective dès le printemps 2014.

Les organisations qui ont contribué au groupe de travail MONALISA s'engagent dès à présent à :

- **mobiliser leur organisation** autour de la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées,
- **participer à la MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des personnes Agées (MONALISA)**, en favorisant l'émergence et la pérennité d'un bénévolat d'initiative et d'implication citoyennes, dans la proximité, associatif (de fait ou de droit) en vue d'une action à la hauteur des enjeux,
- **participer aux échanges de bonnes pratiques** à partir des actions déjà menées aujourd'hui pour favoriser leur cohérence et leur convergence vers un meilleur maillage territorial,
- **contribuer à la visibilité et à la promotion de ces actions,**
- **contribuer activement à la phase de lancement de MONALISA** et notamment
 - o à la promotion dans leur organisation de la charte MONALISA,
 - o aux travaux de structuration du pilotage national et des coopérations départementales et locales,
 - o aux expérimentations MONALISA lancées dès la fin 2013,
 - o et au lancement officiel de MONALISA prévu, à la suite de ces premières expérimentations, au cours de l'année 2014.